

L'assemblée générale de l'Union des cadres de l'administration (UCA) s'est tenue le 26 septembre dernier.

Devant un public modeste mais motivé, le président de l'UCA a défendu le bilan annuel de l'association. Il a relevé que l'un des enjeux principaux était aujourd'hui d'interroger le nouveau Conseil d'Etat sur sa politique RH afin de la comparer avec les attentes et les objectifs de l'UCA. Il a attiré l'attention sur la multiplication des cas touchant des cadres supérieurs en difficulté, victimes de dysfonctionnements et de maltraitance.

Pour renforcer sa représentativité et sa crédibilité auprès des autorités, Jacques Folly a rappelé, dans son introduction, la nécessité de trouver de nouveaux membres mais aussi de renforcer le comité.

Représentations de l'UCA

- L'UCA est membre de la **délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines** aux côtés des autres associations représentatives du personnel (Cartel, Avenir syndical, GCA). Au cours des dix dernières séances, il a été question de la LPAC, du RPAC, et de la LPLA de G'Evolute, du télétravail ou encore des conditions salariales pour 2023 (indexation et annuités). Les deux représentants de l'UCA, Mathieu Crettenand et Kustrim Reka, ont également eu l'occasion de donner leur point de vue sous l'angle des cadres supérieurs, établir des liens de proximité avec les autres partenaires et ce, même si les fronts et les stratégies diffèrent, et être informés des inquiétudes formulées par certains collaborateurs.
- Six fois par année, l'UCA a le privilège de rencontrer Madame la conseillère d'Etat chargée des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, Nathalie Fontanet, dans des **bilatérales** qui permettent d'aborder plus spécifiquement les dossiers relatifs aux cadres supérieurs et aux managers de l'Etat. Qu'il s'agisse de conditions de travail, de l'application du programme "Travailler autrement" dont la mise en œuvre dans les services n'est pas toujours respectée, ou encore de suppressions de poste ou de sanctions, l'UCA peut exprimer, en toute transparence les préoccupations de ces catégories professionnelles de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Quand cela l'exige, l'UCA peut également assumer un rôle de lanceur d'alerte.
- Le projet **G'Evolute**, lancé en janvier 2023, a trouvé son rythme de croisière. Les deux représentants de l'UCA sont Max Ratzenberger et son suppléant, Michael Larraz. L'objectif des membres de la commission paritaire est de terminer ses travaux et proposer un «système» d'évaluation de fonction ainsi qu'une grille de rémunération qui seraient mis en application d'ici la fin de la législature. Après dix séances consacrées à la formation des membres, au règlement de fonctionnement, l'heure est aujourd'hui aux auditions et aux entretiens avec différents partenaires. Avant de déterminer si G'Evolute s'achemine vers une refonte totale du système d'évaluation des fonctions ou vers une modernisation du système actuel, il faudra préalablement définir les critères d'évaluation des fonctions ainsi que leur pondération. L'enjeu pour l'UCA est de pouvoir relayer toutes les spécificités et particularités propres à la fonction de cadres supérieurs et de managers.

- L'UCA est également engagée dans la CPEG, dans les discussions sur la LPAC, dans la commission de santé et sécurité au travail, et dans les différentes séances consacrées aux pistes d'économies et d'améliorations du fonctionnement de l'administration cantonale. Elle est également auditionnée en sa qualité d'association professionnelle par les députés. L'UCA partage sa connaissance des dossiers et sa vision afin de nourrir la réflexion des parlementaires. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à reprendre parfois les propositions de l'UCA.
- Dernière mission de l'UCA et non des moindres, **l'accompagnement et le conseil** aux cadres supérieurs et aux managers connaissant une situation délicate, voire difficile. Le rôle de l'UCA est de conseiller, de rappeler le cadre normatif et les conditions de travail, d'accompagner physiquement la personne intimée lors des entretiens de service, de lui fournir une liste d'avocats de confiance ou encore d'apporter un soutien émotionnel. L'UCA se fixe cependant comme cadre de ne jamais défendre l'indéfendable. L'UCA ne fournit cependant pas d'assistance juridique formelle, ni de soutien financier.

Site internet de l'UCA

Depuis la mi-septembre, l'UCA dispose d'un nouveau logo et d'un nouveau site internet.

Plus lisible, plus facile d'accès, il doit faciliter la lecture des différents documents et faciliter les procédures d'adhésion.

www.ucageneve.ch

Enjeux et perspectives

Avant de conclure, le président de l'UCA, Jacques Folly, a rappelé que l'Union des cadres de l'administration était et devait rester un partenaire privilégié du Conseil d'Etat, impliqué dans toutes les étapes des projets RH de l'Etat, et qu'il était indispensable de renforcer notre représentativité et notre crédibilité en tant qu'association de défense des intérêts des cadres.

Pour cela, il a été proposé de prendre contact avec les différentes associations professionnelles de cadres de l'Etat qui ne sont pas reconnues au niveau cantonal. Le DIP, par exemple, en compte plusieurs. Ce serait une occasion pour elles de faire entendre leurs voix, notamment lors des discussions G'Evolve. L'objectif pour l'UCA est de leur proposer de rallier une association faîtière reconnue par le Conseil d'Etat telle que la nôtre, de les intégrer en leur suggérant, par exemple, de rejoindre le comité.

Parallèlement, nous devons faire connaître la mission de l'UCA et à relayer son message dans nos cercles professionnels respectifs. La défense et l'amélioration de nos conditions de travail sont au cœur de l'action de l'UCA.

Aidez l'UCA à renforcer ses actions, soyez acteur de la défense de vos conditions de travail, rejoignez le comité !

Lors de cette AG, ont été adoptés à l'unanimité:

L'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2022

Les comptes et les bilans

La décharge aux organes de gestion pour l'exercice 2022

Le nouveau comité élu se compose de:

Jusqu'au 31 décembre 2023

✓ Président: Jacques Folly (DEE)

- ✓ Vice-président-e-s: Véronique Bigio (DIP) et Max Ratzenberger (DF)

Dès le 1^{er} janvier 2024

- ✓ Une co-présidence composée de Max Ratzenberger et Emmanuel Fricker
- ✓ Comité
 - Véronique Bigio Gisiger (retraitée DIP/en soutien pour analyse de dossier)
 - Guy Chappaz (DI)
 - Mathieu Crettenand (Hospice général/DCS)
 - Piera Dell'Ambrogio (retraitée Unige/en soutien pour analyse de dossier)
 - Jacques Folly (retraité DEE à compter du 1^{er} janvier 2024/ en soutien pour analyse de dossier)
 - Geoffrey Malaval (DIN) qui rejoint le comité immédiatement
 - Emmanuelle Lo Verso (DIN)
 - Kustrim Reka (DEE)
- ✓ Démissions
 - Michael Larraz (DF)
 - Frédéric Miollany (DIN)
- ✓ Vérification des comptes:
 - Isabelle Rey (DCS)
 - Philippe Ferrari (DF)

L'UCA en chiffres

- ❖ L'UCA a accueilli **29** nouveaux membres en 2022 et **7** en 2023
- ❖ **10** démissions ont été enregistrées en 2022, **7** en 2023
- ❖ Aucune exclusion n'a été prononcée cette année
- ❖ L'UCA est forte de 202 membres; 49 retraités et 153 membres actifs au 31.12.2022
- ❖ Le comité s'est réuni **11** fois depuis la dernière assemblée générale